



Projet de Maison du Littoral et de préservation du site des Aresquiers

Concertation du 16 mars au 16 juin 2023

COMPTE-RENDU
REUNION PUBLIQUE DE RESITUTION
Jeudi 15 février 2024

SOMMAIRE

CONTEXTE, OBJECTIFS ET DEROULE DE LA REUNION	3
MOTS D'ACCUEIL	4
LE PROJET DE MAISON DU LITTORAL	5
LA DEMARCHE DE CONCERTATION	6
PRESENTATION DU BILAN DE LA GARANTE	7
LES PRINCIPAUX SUJETS ABORDES LORS DE LA CONCERTATION	10
DECISIONS A LA LUMIERE DE CES ENSEIGNEMENTS	11
ECHANGES	15
CONCLUSION.....	21

CONTEXTE, OBJECTIFS ET DEROULE DE LA REUNION

Contexte

La concertation sur le projet de Maison du Littoral et de préservation du site des Aresquiers, portée par le Département de l'Hérault, s'est tenue du 16 mars au 16 juin 2023. Celle-ci a été l'occasion de partager l'information sur le projet de Maison du Littoral, et de recueillir les propositions, avis, et questions des publics.

La réunion de restitution, qui s'est tenue le 15 février 2024 à Vic-la-Gardiolo, visait à présenter au public les orientations données au projet de Maison du Littoral et les arbitrages réalisés par le Conseil départemental de l'Hérault, à l'issue de la concertation.

Au total, plus de 130 personnes ont participé à cet événement.

Faisons connaissance !

Un court sondage à main levée, articulé autour des 3 questions suivantes, a permis d'en savoir plus sur l'audience présente dans la salle :

- **Avez-vous pris part à la concertation ?**
 - Seules une dizaine de personnes n'avaient pas pris part à la concertation.
- **D'où venez-vous ?**
 - Vic-la-Gardiolo : au moins $\frac{3}{4}$ de l'assemblée a levé la main
 - Frontignan : \approx 5 mains levées
 - Mireval : \approx 5 mains levées
 - Autres : \approx 5 mains levées
- **A quel titre participez-vous ?**
 - Membre d'une association : \approx 15 mains levées
 - Élu.e : \approx 4 mains levées
 - Agent.e d'une collectivité territoriale : \approx 10 mains levées
 - Agriculteur.rice : \approx 3 mains levées
 - Acteur du tourisme : \approx 3 mains levées

Objectifs et déroulé

Animée par **Sofia ALIAMET** de l'agence Eclectic Expérience, cette réunion de restitution avait plusieurs objectifs :

- Partager les faits marquants de la concertation et le bilan de la garante nommée par la CNDP
- Présenter les évolutions du projet envisagées
- Recueillir des réactions et questions

Cette réunion était structurée autour de différents temps :

- Mots d'accueil
- Différentes présentations et rappels
 - Le projet de Maison du Littoral & la démarche de concertation
 - Le bilan de la garante de la Commission nationale du débat public (CNDP) Madame Audrey Richard-Ferroudji
 - Les faits marquants de la concertation
- Les évolutions du projet à la suite de la concertation
- Temps d'échanges : questions, réponses

MOTS D'ACCUEIL

La rencontre de clôture a été introduite par Madame Claudine VASSAS MEJRI, 1^{ère} Vice-présidente du Conseil départemental de l'Hérault déléguée aux solidarités territoriales. Magali FERRIER, maire de Vic-la-Gardiole, retenue dans une autre réunion, a été excusée.

Claudine VASSAS MEJRI, Vice-présidente, déléguée aux solidarités territoriales, a tenu à saluer l'ensemble de l'audience et remercier l'ensemble des équipes du Conseil départemental pour le travail effectué dans le cadre de la concertation et du projet.

Elle a rappelé que le projet s'inscrivait dans la stratégie Hérault Littoral, qui porte notamment comme ambition de sensibiliser largement aux changements climatiques et ses impacts sur le littoral. Elle a aussi souligné l'attachement que chacun et chacune avait pour le site des Aresquiers, site fragile, symbole et témoin de l'histoire locale.

Madame VASSAS MEJRI a rappelé la volonté initiale du Département de mener une concertation exemplaire et dans les meilleures conditions, notamment sous l'égide de la Commission nationale du débat public (CNDP) et de la garante Madame Audrey Richard-Ferroudji, afin d'associer les habitants et élus à la définition de ce projet. Elle s'est d'ailleurs félicitée du déroulé de celle-ci, dont les contributions recueillies auprès de la population, le bilan de la garante, ont constitué une matière extrêmement riche pour définir les nouvelles orientations du projet. La réunion est ainsi l'occasion de présenter premiers éléments d'orientation pour ce projet, éléments issus d'une délibération votée le 13 décembre 2023. Elle a réaffirmé sa volonté que ceci constitue « le début de quelque chose de nouveau » et de continuer à associer chacun et chacune à la définition du projet.

LE PROJET DE MAISON DU LITTORAL

Sofia ALIAMET a fait un bref rappel des grandes orientations et caractéristiques initialement prévues pour le projet au début de la concertation.

La Maison du Littoral avait vocation à être :

- Un outil de médiation et de sensibilisation de la stratégie Hérault Littoral
- Un espace à vocation culturelle et pédagogique avec différentes vocations (accueil de visiteurs, jardins, espaces d'exposition, espace mobilités douces, activités pour les scolaires etc.)
- Un centre d'interprétation grand public sur les questions littorales
- Une porte d'entrée symbolique et fonctionnelle du site des Aresquiers

Le budget prévisionnel initial était de 17 millions d'euros, dont 13,4 millions consacrés aux travaux. Une enveloppe de 3 millions d'Euros devait être consacrée aux études et travaux envisagés dans le cadre de la préservation du site des Aresquiers



LA DEMARCHE DE CONCERTATION

Sofia ALIAMET a ensuite fait un rappel des différents objectifs et dispositifs de la concertation (16 mars- 16 juin 2023)

Des dispositifs d'information

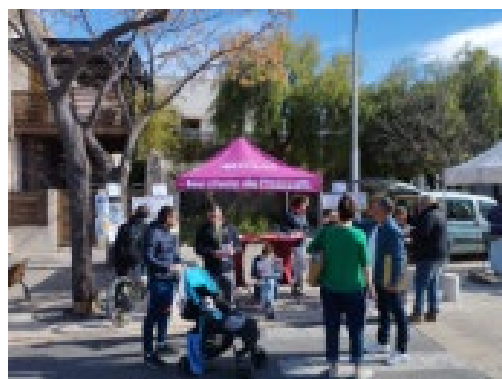
- Une page dédiée maisondulittoral.herault.fr
- Un dossier de concertation & une synthèse

Des rencontres

- 1 réunion de lancement (164 participants)
- 3 ateliers thématiques (51, 78 et 130 participants)
- 1 atelier avec des jeunes (18 participants)
- 6 visites de site (55 participants)
- 4 rencontres dans l'espace public (140 personnes rencontrées)
- Une réunion de clôture (100 participants)

Pour parler du projet, le découvrir, en débattre et approfondir certaines questions

Pour aller à la rencontre de certains publics spécifiques, présenter le projet et en discuter



Des outils pour recueillir vos contributions

- Un site participatif (106 contributions)
- Des kits de concertation (3 kits reçus)
- Une adresse e-mail (10 contributions reçues)

Pour partager vos observations et votre avis sur le projet et/ou la concertation

Pour permettre aux parties prenantes (associations, scolaires, institutions, collectivités...) d'organiser leur propre temps d'échanges autour du projet.

Le projet et la concertation

Un projet pour sensibiliser le public aux enjeux du littoral

Le littoral héraultais est un environnement exceptionnel, caractérisé par ses nombreuses lagunes et une biodiversité riche. Or les phénomènes tels que les inondations, l'érosion, la submersion marine, ou la sécheresse, intensifiés par le réchauffement climatique et les activités de ce lieu d'exception.

Dans ce contexte, le Département de l'Hérault souhaite rénover le domaine du Mas Vieux des Aresquiers à Vic-la-Gardiole, pour créer un espace Littoral. Cet espace aurait une vocation culturelle, pédagogique et touristique pour mieux faire connaître le littoral et ses enjeux. Au-delà, ce projet offre également l'occasion de questionner les aménagements et accès au site pour permettre sa préservation.

[Consulter le dossier de concertation](#)

[Consulter la synthèse du dossier de concertation](#)

Différentes questions au cœur des échanges



Quelles activités accueillir dans les espaces du Mas Vieux des Aresquiers, et pour quels publics ?



Comment prendre en compte les enjeux de préservation du littoral et des risques côtiers, et les éventuels impacts sur l'aménagement ?



Quels accès à la Maison du Littoral et au site des Aresquiers ? Comment réguler la fréquentation ?

Consultez les pages 13 à 16 du diaporama de présentation pour plus de détails

PRESENTATION DU BILAN DE LA GARANTE

Madame RICHARD-FERROUDJI, garante de la Commission nationale du débat public (CNDP) a fait un rappel sur son rôle et sa mission, et présenté les grandes lignes de son bilan.

La CNDP et le rôle de la garante

Elle a présenté la CNDP, autorité administrative indépendante, en charge de garantir le droit individuel et constitutionnel à l'information et à la participation dans le cadre de certains projets, notamment ceux de grande envergure.

Le rôle de la CNDP : garantir un droit individuel et constitutionnel

"Toute personne a le droit dans les conditions et les limites définies par la loi, d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement."

Article 7 de la Charte de l'Environnement

La concertation sur le projet de Maison du littoral et de préservation du site des Aresquiers, ne s'inscrivant pas dans le cadre d'une contrainte réglementaire mais dans le cadre d'une saisine volontaire du Département, Audrey Richard-Ferroudji a souligné que sa mission de conseil visait à :

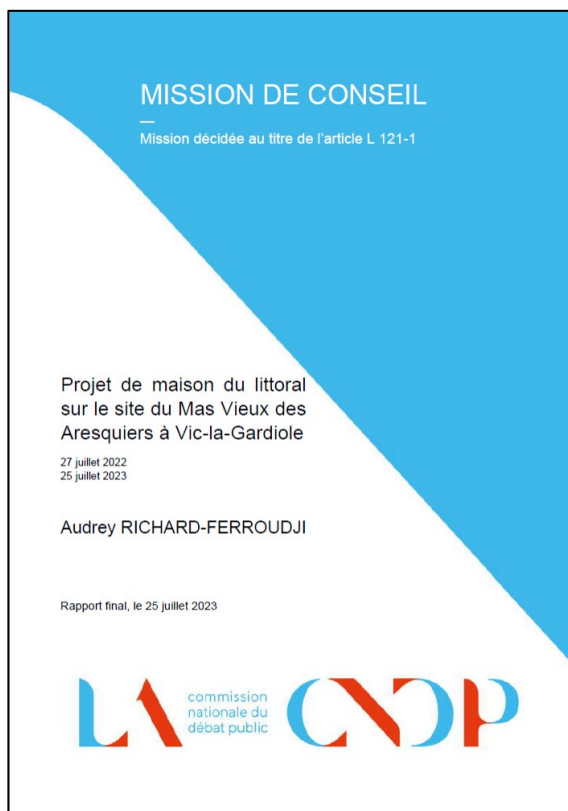
- Faire des recommandations méthodologiques pour la concertation ;
- Servir de recours pour chacun et chacune des participants à la concertation ;

Concertation sur le projet de Maison du Littoral et de préservation du site des Aresquiers - Compte-rendu de la réunion de restitution du 15 février 2024

- Garantir les valeurs et principes de la CNDP (neutralité, transparence, argumentation et égalité de traitement, inclusion)
- Rendre compte in fine du déroulé de la concertation avec la production d'un bilan un mois après la fin de la concertation.

Le bilan de la mission de conseil

Le rapport final publié le 25 juillet 2023 comportait les différents éléments suivants :



- Contexte de la mission de conseil
- Le travail préparatoire de la garante
- Avis sur le déroulement de la concertation
- Synthèse des arguments exprimés
- Demande de précisions et recommandations au responsable du projet

► [Lien vers le bilan](#)

Avis sur le déroulement de la concertation

Audrey RICHARD-FERROUDJI a ensuite brièvement présenté son avis sur le déroulement de la concertation, celui-ci consistait à évaluer si les droits du public à l'information et à la participation avaient bel et bien été respectés. Même si toute démarche de concertation est perfectible, les droits du public ont bien été respectés dans ce cas-ci. Elle a détaillé les différents critères pris en compte dans cet exercice :

- L'information sur la concertation a été réalisée par différents médias
- L'information sur le projet a été faite dans le cadre plus large du site des Aresquiers :
 - Dossier de concertation puis informations complémentaires et réponse aux questions
 - Mises en perspectives par des tiers spécialistes
- La durée et les modalités (variées) mises en place étaient adaptées
- La concertation a permis une large mobilisation locale et l'implication des parties prenantes (institutions, association, etc.), avec une diversité de participant.e.s
- La concertation a permis un débat sur l'opportunité (ceci constitue une exigence de la CNDP) et l'expression d'alternatives
- Des retours aux participants ont été assurés par le biais de comptes-rendus et une réunion de restitution.

Consultez la page 14 du bilan pour plus de détails
([Lien vers le bilan](#))

Synthèse des arguments exprimés

Madame RICHARD-FERROUDJI a présenté une synthèse des arguments et questionnements exprimés sur le projet.

- Des débats ont eu lieu sur **l'opportunité du projet** : faut-il oui ou non faire ce projet ?

⇒ Selon différents termes : réponse aux besoins, coût, vis-à-vis des autres lieux et actions de sensibilisation environnementale, vis-à-vis du recul du trait de côte et de la montée du niveau de la mer, impact sur la fréquentation.

- La concertation a permis d'échanger sur **les activités et usages de la Maison du Littoral** : quelles activités pourraient être accueillies dans les espaces du Mas Vieux ?

⇒ De nombreuses propositions ont été discutées avec notamment comme questionnement sous-jacent « qui bénéficie du littoral ? »

- La concertation a permis d'échanger sur les enjeux de préservation du site : quels **aménagement vis-à-vis des enjeux de préservation** du site des Aresquiers ?

⇒ Deux perspectives ont pu être dessinées en réponse à cette question : la protection du milieu naturel et la préservation des attachements aux lieux et pratiques – avec des attentes majeures en termes d'exemplarité du projet

- La concertation a permis d'aborder le sujet de **la gestion de la fréquentation et des accès au site** : comment gérer la fréquentation ? Quels accès à la maison du littoral et au site des Aresquiers ?

⇒ Des constats différents ont pu être réalisés – des propositions de régulation et sur les accès (Pont Chappotin et RD114, stationnements, transports en communs et modes doux)

Consultez la page 18 du bilan pour plus de détails
([Lien vers le bilan](#))

Demandes de précisions et recommandations au responsable du projet

Madame RICHARD-FERROUDJI a enfin présenté les différentes recommandations et demandes de précisions adressées à la fin de son rapport :

1. Préciser les coûts du projet et le financement
2. Préciser la durabilité du projet vis à vis des différents scénarios existant concernant le recul du trait de côte et le risque de submersion (quel scénario pour le recul du trait de côte et quelle prise en compte ?)
3. Mieux caractériser la fréquentation du site des Aresquiers avant de prendre une décision
4. Caractériser l'impact du projet et des activités prévues sur la fréquentation et détailler les mesures de gestion de la fréquentation envisagées
5. Clarifier les publics cibles des activités et les bénéficiaires attendus
6. Clarifier les mesures de protection des milieux naturels
7. Considérer les propositions alternatives sur les accès et y répondre
8. Évaluer l'impact économique du projet, pour le territoire et sur les activités proches du site (domaines viticoles, activités touristiques)

9. Positionner le projet vis-à-vis des autres lieux et actions de sensibilisation à l'environnement du territoire
10. Clarifier la cohérence avec les autres actions publiques mises en œuvre sur le territoire des Aresquiers au-delà de celles portées par le Département (et d'autres porteurs de projet du territoire)
11. Communiquer sur la (les) décision(s) prise(s) à l'issue de la concertation et préciser les modalités pour la suite de la concertation sur le projet de maison du littoral jusqu'à l'enquête publique le cas échéant.
12. Poursuivre l'information et l'association des personnes impliquées dans la concertation dans les prochaines étapes
13. Ne pas limiter la suite de la concertation à une concertation de proximité et proposer une variété de modalités de participation pour permettre une implication large du public
14. Consolider la gouvernance du projet multisectorielle et interterritoriale
15. Poursuivre la concertation sur le schéma des accès et sur la gestion de la fréquentation et informer des suites données sur ces sujets

Consultez la page 26 du bilan pour plus de détails
([Lien vers le bilan](#))

LES PRINCIPAUX SUJETS ABORDES LORS DE LA CONCERTATION

Les faits marquants de la concertation

Avant de présenter les principaux faits marquants de la concertation, **Sofia ALIAMET** a tout d'abord tenu à rappeler les différents points suivants relatifs à la concertation :

- La concertation a été approuvée par l'assemblée départementale du 19 septembre 2022, concertation publique préalable portant sur le projet au deuxième trimestre 2023.
- Elle a été placée sous l'égide de la Commission Nationale du Débat Public et accompagnée d'un tiers garant pour en garantir la sincérité (Audrey Richard-Ferroudji).
- Elle a donné lieu à un délibéré de l'assemblée départementale du 13 décembre 2023 portant sur le bilan de la démarche et de ses enseignements.

Sur la forme, la concertation a :

- Connu une **dynamique positive et le droit à l'information a été respecté** avec une information transparente
- Offert un réel **espace d'expression pluraliste**
- Soulevé des **questions sur la sincérité du processus** et la « **bonne prise en compte des enseignements par le Département** »

Sur le fond du projet, différents avis ont pu être entendus :

- Le projet de site a reçu un **accueil mitigé du public local et des partenaires**
- **L'adhésion a néanmoins été forte (milieu associatif, divers scientifiques) en ce qui concerne les vocations et problématiques environnementales** (changement climatique, érosion du trait de côte, devenir du littoral,...)
- **L'enveloppe budgétaire a été jugée trop élevée**

Des craintes ou attentes ont été entendues :

- Sur la modulation des usages de la voirie
- Sur la contradiction relative aux ambitions du projet : réguler la fréquentation et un projet susceptible d'entraîner un flux supplémentaire de public
- Le besoin de disposer de plus d'éléments d'objectivation du projet

DECISIONS A LA LUMIERE DE CES ENSEIGNEMENTS

Valérie ANDRIEU, Directrice générale adjointe en charge du Développement de l'Économie Territoriale Insertion Environnement (DETIE) au Département de l'Hérault, a présenté l'évolution du projet à la suite de la concertation, évolution traduite dans la délibération de décembre 2023. Elle s'est par ailleurs félicité que cette concertation ait pu être une « vraie concertation » dont les contributions ont pu réellement nourrir le projet et le faire évoluer.

L'évolution du fil conducteur

Valérie ANDRIEU a souligné l'importance du site des Aresquiers en tant qu'illustration exemplaire des phénomènes impactant l'ensemble du littoral héraultais, notamment l'érosion du trait de côte et la submersion marine, sous la pression du changement climatique. Elle a rappelé que ce site constitue également une porte d'entrée au site classé des Aresquiers.

Concernant le projet de Maison du littoral, Valérie Andrieu indique que le projet scientifique et culturel a été réaffirmé avec un recentrage sur "Le littoral héraultais face au changement climatique, évolution et devenir". Le projet de Maison du littoral s'inscrit dans une stratégie de réseaux avec d'autres sites où sont menées des actions en faveur de la biodiversité : Orpelières, réserve naturelle de Bagnas, Salines de Villeneuve-lès-Maguelone.

De plus, elle a mentionné l'aspect historique et ethnologique du projet, intégrant des liens avec des sites tels que Lattara, le musée de l'Éphèbe d'Agde, le musée de Bouzigues, et les salins de Frontignan.

Reconfigurer le projet de site

Madame Valérie ANDRIEU a présenté la nouvelle orientation donnée au projet avec notamment une proposition de reconfiguration de celui-ci, passant d'un centre d'interprétation ouvert au grand public à un établissement dont la fréquentation serait ciblée. Elle a souligné l'importance de cette approche pour maîtriser, anticiper, et réguler la fréquentation, répondant ainsi à la problématique de la sur-fréquentation.

La nouvelle proposition consiste en la création d'un lieu départemental à vocation pédagogique et de recherche axé sur les questions littorales et le changement climatique. Ce lieu serait un laboratoire expérimental permettant d'approfondir la compréhension des enjeux liés au littoral.

Valérie ANDRIEU a précisé que ce centre serait destiné non seulement aux scientifiques, mais également ouvert aux scolaires de tous niveaux, aux étudiants, ainsi qu'au public cible du Département. La fréquentation serait conditionnée à une réservation préalable, avec une médiation adaptée, notamment axée sur des certaines thématiques telles que la pêche et la conchyliculture.

L'idée est de promouvoir un fonctionnement en partenariat avec l'Éducation nationale, les partenaires universitaires, les institutions, et les associations. Ainsi, le projet serait ancré dans une dynamique collaborative, favorisant une approche multidisciplinaire.

Valérie ANDRIEU a conclu en insistant sur l'importance de mettre en place un système de réservation pour le public visiteur, assurant ainsi une gestion maîtrisée et anticipée des flux.

Le projet scientifique et muséographique

Valérie ANDRIEU a présenté le volet scientifique et muséographique du projet, soulignant la collaboration avec un comité de préfiguration composé de divers experts. La conception de la muséographie et de la scénographie est élaborée en partenariat avec cette instance regroupant une trentaine de membres.

Le comité de préfiguration réunit ainsi différentes parties prenantes, y compris des universitaires spécialisés (écologues, géographes, géomorphologues, climatologues), des associations œuvrant dans l'éducation à l'environnement et la protection de la nature, des représentants des usagers, des acteurs socioprofessionnels, des collectivités territoriales et établissements de coopération intercommunale, l'Éducation Nationale, le Conservatoire du littoral, l'EID, l'IFREMER, et le CAUE 34.

Le Comité a pour mission de développer des ressources documentaires et scientifiques afin de nourrir le muséographe, de mener des recherches, et d'organiser des colloques pour soutenir le volet scientifique et éducatif du projet.

Cette démarche collaborative vise à garantir la qualité et la pertinence du projet scientifique et muséographique de la Maison du Littoral, en intégrant une diversité de compétences et d'expertises.

Valérie ANDRIEU a cédé la parole à **Dominique JAUMARD**, Directeur général adjoint en charge de l'Aménagement du Territoire Département de l'Hérault, qui a présenté les ajustements apportés au projet, se concentrant sur la reconfiguration des espaces et la réduction des coûts.

Recalibrer les espaces

En ce qui concerne **les ajustements à l'extérieur**, plusieurs modifications ont été envisagées :

- Suppression de l'aire de stationnement grand public.
- Élimination des grands aménagements extérieurs tels que le parvis, le jardin paysager, le théâtre de verdure, et le parcours paysager d'interprétation.
- Maintien d'un sentier de découverte pédagogique pour explorer la faune, la flore, et les divers paysages.

Concertation sur le projet de Maison du Littoral et de préservation du site des Aresquiers -
Compte-rendu de la réunion de restitution du 15 février 2024

Les changements suivants ont été envisagés en ce qui a trait à la **reconfiguration des espaces intérieurs** :

- Élimination de l'espace des saveurs avec une reconfiguration de l'accueil.
- Redéfinition des salles d'exposition (permanente et temporaire) en faveur de locaux dédiés au centre de ressources, accueillant partenaires institutionnels, associatifs et de recherche.
- Maintien d'une halte vélo, adaptée aux besoins du département.
- Conservation des locaux administratifs, des espaces de restauration, ainsi que des salles d'animation, séminaire, et de formation.

Réduire le Coût

Passant aux aspects financiers, les ajustements ont pour objectif d'anticiper des économies estimées à 2 030 000 € TTC, soit une réduction de 15% sur le budget prévisionnel initial de 13 400 000 € TTC. Le coût total prévisionnel de l'équipement s'établit désormais à 15 M€, dont 11,4 M€ consacrés aux travaux.

Concernant **les coûts opérationnels**, le budget de fonctionnement, estimé à ce stade, tourne autour de 350 000 €, en prenant en compte les enseignements tirés de la gestion de la Maison de l'Environnement de Restinclières.

Donner suite à l'expression du public sur quelques points

Dominique JAUMARD a abordé la nécessité de donner suite aux préoccupations exprimées par le public, notamment sur des certains points spécifiques.

L'évolution du mode de fonctionnement de la maison permet la suppression de l'aire de stationnement grand public, ce qui déconnecte le projet de Maison du littoral du sujet de la gestion globale de la fréquentation du site des Aresquiers. Du coup, l'attention reste centrée sur la Maison du Littoral, et la question plus large des accès est écartée.

- Les conditions de circulation actuelles pour les véhicules seront maintenues, mais des conflits d'usage doivent être étudiés.
- Les initiatives des Communes et de l'Agglomération pour aménager des voies peuvent être envisagées, dans le but d'organiser et de limiter les conflits entre piétons et cyclistes le long de la Véloroute voie verte.

Il est proposé de soutenir les initiatives locales de développement de voies vertes et d'aménager un itinéraire cyclable sécurisé entre Vic la Gardiole et Villeneuve-lès-Maguelone.

Poursuivre le travail partenarial pour une stratégie globale de préservation à l'échelle du site des Aresquiers

- Il est prévu de poursuivre le travail partenarial pour élaborer une stratégie globale de préservation à l'échelle du site des Aresquiers, en particulier en collaboration avec Sète Agglopôle pour travailler sur l'accessibilité du site en transport en commun.
- L'objectif est d'améliorer l'accès du site en transports en commun, en travaillant sur une meilleure desserte. Des discussions avec l'Agglopôle Méditerranée sont nécessaires pour affiner les idées et développer une stratégie à long terme en cohérence avec la Maison du Littoral.

Perspectives à long terme

Aucune conclusion n'a été tirée, mais il a été souligné que le travail devait se poursuivre. La collaboration avec les partenaires tels que Sète Agglopôle Méditerranée, les communes, le

Concertation sur le projet de Maison du Littoral et de préservation du site des Aresquiers -
Compte-rendu de la réunion de restitution du 15 février 2024

Conservatoire du littoral, etc., est essentielle pour enrichir la stratégie à long terme de préservation du site des Aresquiers.

Cela inclut la prise en compte :

- des enjeux littoraux,
- la gestion des espaces naturels,
- la maîtrise de la fréquentation,
- et l'amélioration des accès tous modes au site.

ECHANGES

Des réactions relatives à la concertation et au projet en général

Un habitant de Vic-la-Gardiole, membre du collectif 100% Vic, a exprimé sa satisfaction quant aux enseignements de la concertation, soulignant la prise en compte des demandes, notamment en ce qui concerne le stationnement au Bois des Aresquiers.

Monsieur POISSON a félicité l'équipe d'animation pour le succès de la concertation, soulignant également l'efficacité de la garante et exprimant sa satisfaction quant à la prise en compte des retours.

Il a salué l'amélioration du projet à la suite des discussions, soulignant que la concertation a permis à chacun et chacune de se rendre compte du fait que ce projet était « un mauvais projet » car il contribuerait à attirer plus de monde sur le site, cette concertation a donc permis de faire un projet plus solide.

Une participante a demandé si les diapositives de présentation utilisées pour la réunion seraient rendues publiques.

Monsieur Loïc LINARES, Vice-président de Sète Agglopôle, a également remercié le département pour ses efforts sur le site et le bâtiment, saluant particulièrement l'approche participative et d'écoute adoptée. Il a noté que les orientations convergent vers les positions exprimées.

Monsieur JAUMARD a rebondi sur les différentes interventions soulignant la qualité de la concertation en rappelant que le Département avait l'habitude de faire en effet des concertations et ne pouvait évidemment se permettre de contourner cette exigence. Il a d'ailleurs rappelé le statut volontaire de cette concertation garantie par la CNDP. Il a réaffirmé l'importance de la co-construction d'un tel projet sur un site aussi sensible.

Madame ANDRIEU a répondu que les diapositives seraient rendues publiques sur le site du Département comme à l'habitude.

L'impact du projet sur l'environnement

Un habitant de Vic-la-Gardiole, membre du collectif 100% Vic, a souligné la nécessité de maintenir la vigilance quant à la préservation du site et a exprimé l'espoir que le projet s'intègre harmonieusement dans le paysage environnant.

Un participant s'est inquiété qu'aucune étude d'impact environnemental n'ait été entreprise malgré les premiers investissements réalisés sur ce projet. Il a exprimé son inquiétude au vu de l'explosion de la fréquentation et de l'absence d'étude d'impact. Il a interpellé le porteur de projet et

Monsieur JAUMARD a expliqué que la réalisation des études d'impact n'intervenait généralement que lorsque le projet était plus détaillé.

Aussi, dans le cadre réglementaire, il a expliqué qu'il allait de soi que les études

demandé des explications pour justifier l'augmentation de la fréquentation sans étude d'impact, notamment lorsque le bois des Aresquiers présente déjà des problèmes environnementaux majeurs (disparition des oiseaux nicheurs).

En réponse à Monsieur JAUMARD, **ce participant** a estimé que les études d'impact devaient au contraire se faire avant d'investir plusieurs millions dans un projet.

seraient menées conformément aux normes environnementales. Il a signalé que le Département disposait d'une solide expérience dans ce domaine, avec une politique ambitieuse pour la préservation des espaces naturels sensibles mis en valeur et gérés par celui-ci. FNE (France Nature Environnement) est d'ores et déjà intégré à ces réflexions.

En ce qui concerne les études environnementales, **Monsieur JAUMARD** a répondu que, pour mener une étude d'impact, la compréhension du projet est essentielle, mais qu'il était aussi crucial de connaître l'état initial. Il a signalé que le Département disposait justement d'une étude sur la faune et la flore (quatre saisons) offrant une bonne connaissance du territoire.

Il a également rappelé que le projet de Maison du Littoral ne portait pas directement sur la gestion et la préservation du bois des Aresquiers. Il a ainsi souligné que les problématiques de fréquentation du site nécessitaient un travail conjoint des différents acteurs du territoire pour mener une approche commune.

Monsieur Loïc LINARES, Vice-président de Sète Agglopôle, soulignant l'importance de l'enjeu de préservation du site, a indiqué que l'étude d'impact serait réalisée en temps voulu et évoqué la nécessité d'informer le public et d'améliorer la régulation pour accompagner le Département. Il a abordé la question de la sensibilisation aux risques littoraux, soulignant son caractère crucial et faisant référence aux débats animés pendant la concertation.

Les activités et usages de la Maison du Littoral

- Des interrogations quant **au maintien du centre équestre** situé à proximité

Plusieurs participants ont interrogé le porteur de projet quant à la pérennité des activités équestres à proximité du site.

Monsieur COMBES, représentant de d'une association à l'intention des personnes en situation de handicap (UNAPEI 34), a exprimé sa satisfaction en apprenant que le projet se concentre uniquement sur la

Monsieur JAUMARD a expliqué que le projet de Maison du Littoral n'affecterait pas le centre équestre, sans préjudice des questions d'urbanisme que ce centre pourrait soulever par ailleurs.

Maison du Littoral et non sur le centre équestre des Aresquiers.

Il a souligné l'importance de cette décision compte tenu de l'engagement du Département dans le domaine du handicap. En effet, il a témoigné de l'utilité du centre équestre et son rôle dans les questions liées au handicap.

Les activités et usages de la Maison du Littoral

- Des questions et remarques sur **les activités envisagées (de recherche, expositions permanentes ou temporaires etc.)**

Un participant a manifesté sa satisfaction quant au travail accompli et s'est montré vivement intéressé par l'établissement d'un lieu de recherche axé sur les risques littoraux.

Une participante a sollicité des explications pour comprendre comment l'accueil du public, notamment dans le cadre d'activités d'expositions, serait régulé.

Concernant le centre d'études et de recherche, **un participant** a souhaité savoir si le grand public serait informé des résultats des études et des recherches entreprises dans le cadre de ce projet.

Une participante a demandé si l'accès aux expositions temporaires et permanentes, aux animations serait gratuit comme à la Maison de l'Environnement à Restinclières. Aussi, elle a souhaité savoir si ces animations seront assurées par des associations d'éducation à l'environnement ou des équipes d'animation dédiées.

S'agissant de la collaboration avec les associations environnementales, **un participant** signale que la demande d'impliquer largement les associations environnementales avait été formulée au cours de différentes réunions. Ainsi, au-delà de FNE, il souhaité savoir s'il était possible que d'autres associations telles que la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) ou des

Madame ANDRIEU a précisé que l'accueil du grand public se fera à travers des expositions temporaires et permanentes organisées à des moments spécifiques de l'année, sur des créneaux précis et limités. Les visiteurs auront ainsi la possibilité de se stationner aux emplacements existants.

Madame ANDRIEU a répondu le projet, visant à susciter l'adhésion du public aux enjeux du littoral, se concrétiserait par un travail scientifique traduit et partagé au moyen d'expositions permanentes et temporaires.

Madame ANDRIEU a expliqué que l'animation suivrait les mêmes principes qu'à la Maison de l'Environnement, notamment en termes de gratuité. En ce qui concerne les animateurs, il est prévu une approche mixte, avec des animations par les équipes du Département mais aussi par des associations.

Madame ANDRIEU a répondu que différentes associations prendraient part au comité de préfiguration et que le Département était en effet ouvert aux propositions.

associations de chasseurs soient intégrées
au comité de préfiguration.

Les **activités et usages** de la Maison du Littoral

- **L'accueil d'un public jeune (scolaires, colonies, etc.)**

Un participant a signalé que le projet de colonie de vacances aurait été annulé, selon la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM), en raison du risque d'incendies. Le participant a demandé davantage d'explications sur les raisons qui ont conduit à écarter la colonie de vacances.

Monsieur JAUMARD explique que l'État avait demandé de déplacer l'amitié cévenole mais qu'il était malheureusement impossible de l'accueillir au sein du projet soumis à la concertation. En ce qui concerne les risques d'incendie de forêt, le bâtiment était considéré comme présentant un risque sévère, ce qui rendait impossible la réalisation d'activités de colonies. Pour assurer la sécurité, le bâtiment a été mis en sauvegarde.

Un participant a souligné que le projet a subi des évolutions significatives depuis son commencement. En référence à l'amitié cévenole, il existait d'ailleurs un projet axé sur la jeunesse et l'enfance pour les communes de Vic et Mireval afin qu'elles puissent y participer. Il a donc interrogé le porteur de projet pour savoir si ceci était encore d'actualité.

Monsieur JAUMARD a rappelé que la Maison du Littoral avait bien vocation à accueillir des scolaires. Cependant, la proposition d'en faire un lieu d'accueil régulier de colonies de vacances ou de centres aérés n'a pas été retenue, ni au début ni à la fin du processus de concertation, car il a été choisi de se concentrer sur les questions littorales, ouvertes à tous. Il subsiste un autre bâtiment dont la vocation n'a pas encore été déterminée. Si des propositions émanent des communes ou agglomérations le Département les étudiera.

Un participant a rappelé qu'il avait été à un moment imaginé une activité régulière d'accueil des enfants la réception régulière des jeunes. Il souhaite savoir si cette idée demeure à l'ordre du jour.

Madame ANDRIEU a souligné qu'il était en effet envisagé d'accueillir des jeunes, principalement des élèves, dans le cadre des activités proposées à la Maison, mais sans offre d'hébergement.

Enfin, **Monsieur LINARES**, Vice-président de Sète Agglopolé, a abordé le sujet du tourisme social, qui lui tient à cœur, mettant en avant la nécessité de faciliter l'accès à certaines personnes et publics spécifiques, notamment dans une approche d'éducation populaire. Il a souligné que ces territoires, bien que fragiles, ne devraient pas être réservés à une seule partie de la population, plaidant pour un accès plus large et défendant cette question importante.

Les **accès au site et la régulation de la fréquentation**

- **L'aménagement de voies douces et le développement des transports en commun**

Un habitant de Vic-la-Gardiolle, membre du collectif 100% Vic, a insisté sur la nécessité

d'aménager des « arrêts de bus » aux bons endroits.

Une participante a signalé que la voie avait été refaite en goudron et constaté qu'il existait probablement des matériaux plus écologiques et adaptés. Elle a interrogé le porteur de projet quant à la possibilité d'avoir recours à des matériaux plus écologiques.

Monsieur JAUMARD a expliqué, en ce qui concernait le revêtement des pistes cyclables, différentes options avaient déjà été expérimentées, y compris celles à base de sable. Le problème majeur réside dans la durabilité du revêtement. L'enrobé bitumineux, bien que ce ne soit pas idéal, s'est révélé être le moins mauvais. Il a signalé qu'il avait personnellement testé cette nouvelle piste et que les cyclistes s'attendent à des revêtements de qualité. Les pistes cyclables perméables avaient également suscité des commentaires négatifs.

Un participant a souhaité savoir si la comptabilisation des cyclistes (nombre de cyclistes circulant), sujet abordé à plusieurs reprises), avait été révisée. Il a signalé que celui-ci lui semblait surévalué. Aussi, il a fait remarquer que le revêtement des voies en goudron était un inconvénient notamment pour la promenade des chiens qui s'y brulaient lorsqu'il faisait chaud.

Un participant a souhaité savoir s'il était prévu d'assurer la continuité de la piste cyclable entre les Aresquiers et Villeneuve-lès-Maguelone.

Monsieur JAUMARD a expliqué qu'il considérait que cette continuité de la piste était assurée par l'intermédiaire de la passerelle, qui permet d'éviter de couper la route départementale, et donc une situation dangereuse.

Monsieur LINARES, Vice-président de Sète Agglopolé, a signalé son intention et sa volonté de travailler sur la question des mobilités et ce de manière collective et qualitative.

Les accès au site et la régulation de la fréquentation

- **L'aménagement et la régulation des accès routiers**

Une participante a souhaité savoir si le maintien du pont des Aresquiers et la suppression du stationnement étaient des décisions définitives ou si de nouveaux arbitrages pourraient rouvrir cette possibilité.

Madame ANDRIEU a répondu qu'il n'était pas prévu que le stationnement et le pont soient remis en question dans la mesure où la fréquentation était anticipée et maîtrisée.

Un participant a questionné les mesures et modalités pour sécuriser la route départementale et réguler la fréquentation des poids lourds.

Concernant le déplacement de la route, **Monsieur JAUMARD** a suggéré que la diminution de la fréquentation pourrait résoudre les problèmes d'accès, en particulier sur la plage. Il a

indiqué que l'utilisation des parkings existants pourrait être une solution pour le stationnement des visiteurs. La question de la vitesse était également liée aux problématiques d'accès discutées précédemment.

L'opportunité ou la faisabilité du projet questionnés

Monsieur SUCHET a questionné la faisabilité du projet dans une zone potentiellement inondable, appelant à la consultation des organismes compétents tels que la DDTM et la préfecture. Il a également mentionné des préoccupations concernant l'impact sur la colonie de vacances.

Une participante a interrogé la localisation de la Maison du Littoral sur le site des Aresquiers et questionné ce choix alors que l'ambition était de limiter la pression sur le site et le protéger.

Monsieur JAUMARD a assuré que la faisabilité du projet était bien analysée. La DDTM et la préfecture sont évidemment impliquées et les discussions nécessaires seront effectuées.

Il a également abordé les raisons de l'annulation de la colonie de vacances, notamment en raison des risques d'incendies de forêt.

Madame ANDRIEU a rappelé que le projet pouvait encore évoluer, qu'il n'était pas figé.

A propos de la localisation aux Aresquiers, cela s'inscrit en complément des autres sites, favorisant une mise en réseau de ces différentes initiatives afin d'acquérir une connaissance approfondie du littoral et de son évolution. Elle a souligné que le contenu présenté serait construit en collaboration avec le comité de préfiguration pour cibler des publics spécifiques et limiter la fréquentation.

Autres remarques sur le projet

Une habitante de Vic-la-Gardiole a demandé si l'éventualité d'un Projet Urbain Partenarial (PUP) avait été étudiée pour éviter des surcoûts pour la commune.

Une habitante de Vic-la-Gardiole a souhaité savoir si des plans du nouveau projet étaient ou non disponibles.

Monsieur JAUMARD répond qu'un PUP peut être utilisé pour faire participer des acteurs de l'aménagement privés dans des projets publics mais que ce projet ne s'inscrit pas dans ce contexte.

Monsieur JAUMARD a précisé que les plans de masse présentés pour l'extérieur allaient rester tel qu'imaginés, mais que l'intérieur allait être revu et connaîtrait différentes évolutions. Il a indiqué que le projet était encore à une étape préliminaire, et que tout ceci serait soumis à d'autres phases du projet.

Monsieur JAUMARD a précisé que tous les accès seraient exemplaires en termes d'accessibilité pour les personnes en situation de handicap.

CONCLUSION

Mot de la garante

Madame RICHARD-FERROUDJI, garante de la Commission nationale du débat public (CNDP), s'est réjoui de la pertinence et de la qualité de la réunion de restitution, signalant que la présentation de ces retours, clarifications et suites sur le projet ne sont bien souvent pas donnés au public. Elle signale que ses retours et ceux de la CNDP ne visent pas à donner un avis sur le projet, mais plutôt à évaluer comment le département a répondu aux questions.

Bien que certaines précisions aient été apportées, d'autres sont toujours en attente, notamment sur les questions de comptage et d'impact. Il lui paraît donc important que la possibilité de partager ces études lors d'autres moments d'information du public et d'études soit offert au public. Il est recommandé d'avoir des temps dédiés en amont de l'enquête publique.

Il y a deux aspects à considérer : le projet, qui suit des rails classiques, et le sujet de controverse lié à la fréquentation. Elle recommande d'organiser des temps d'échange avec le public au-delà du comité de préfiguration, incluant des moments d'information et de concertation sur le territoire.

L'information, notamment sur les risques et le recul du trait de côte, constitue un enjeu important.

En tant que déléguée régionale de la CNDP en Occitanie, Madame RICHARD FERROUDJI reste disponible pour tout contact, en espérant que le projet s'appuiera sur les contributions des citoyens.

Mot de Madame Sylvie PRADELLE

Madame PRADELLE, Vice-présidente déléguée à l'insertion et à l'économie solidaire, Conseillère départementale du canton de Frontignan, constate la richesse de cette réunion et de l'ensemble de la concertation. Elle a tenu ensuite à remercier tous ceux qui ont manifesté de l'intérêt pour le projet, qui ont participé aux réunions et ateliers, et qui ont partagé leurs réflexions, craintes et avis. Elle souligne que cette soirée a été l'occasion de répondre à certaines questions, et réaffirme la volonté de continuer à associer chacun et chacune au processus. Elle insiste sur le fait que la préservation du site reste la priorité du Département.